

**COPY.**

# Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Le 22 Avril 1921.

Monsieur,

S. En ce qui concerne la classification de votre vapeur "NOUVEAU CONSEIL" au Livre-Registre de cette Société, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comité, à sa séance d'aujourd'hui, a eu sous les yeux un rapport des Inspecteurs de la Société à Bordeaux duquel il ressort que le navire a été examiné en cale sèche et que la visite des chaudières a été effectuée.

Les Inspecteurs, cependant, ont recommandé que la chaudière auxiliaire ne soit plus usée jusqu'à ce qu'elle ait été réparée, et dans ces conditions une annotation de B.S. 4.21, (Chaudières visitées en Avril 1921) a été assignée, conditionnellement à ce que la chaudière auxiliaire ne soit plus employée jusqu'à sa réparation et qu'un rapport satisfaisant à ce sujet ait été reçu des Inspecteurs de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur Jean Stern,  
15, Rue Scribe,  
PARIS.



Adjoint au Secrétaire.

© 2021

Lloyd's Register  
Foundation

W787-0056